

PLANNING DE RESTITUTION DES MANUELS SCOLAIRES JUIN 2021

lundi 21 juin			mardi 22 juin			mercredi 23 juin			mardi 29 juin		
9h/9h30	3è5	Mme Winkelman	9h/9h30	4è1	M. Tanel	9h/9h30	3è6	Mme Loubet	8h15 à 9h	3ème*	
9h30/10h	5è2	M. Baux	9h30/10h	6è6	Mme Fredj	9h30/10h	4è4	M. Lopez			
10h/10h20	4è2	Mme Badano	10h/10h20	5è1	M. Catry	10h/10h20	6è3	Mme Coppin			
récréation			récréation								
10h40/11h	3è2	M. Jouaville	10h40/11h	5è3	M. Anquez	10h30/11h	4è3	M. Harispe			
11h/11h30			11h/11h30	5è5	M. Roubichou	11h/11h30					
11h30/12h	6è5	Mme Chantelot	11h30/12h			11h30/12h	4è6	Mme Dutriez			
12h/12h30	6è4	Mme Comte	12h/12h30			12h/12h30					
pause repas			pause repas						12h à 17h00	3ème*	
14h/14h30	3è4	M. Verzelloni	14h/14h30								
14h30/14h50	6è2	Mme Jorand	14h30/14h50	5è6	Mme Piette						
récréation			récréation								
15h05/15h30	4è5	Mme Saint Blancat	15h05/15h30	3è1	Mme El Yousfi						
15h30/16h	5è4	Mme Brahy	15h30/16h	3è3	Mme Guillou Vonarb						
16h/ 16h30	6è1	Mme Inghilleri									

* pour ceux qui ont souhaité garder leurs manuels jusqu'aux épreuves

En fonction du créneau, le professeur en charge de la classe vérifie que les couvertures plastiques ont bien été enlevées. il emmène les élèves au CDI uniquement avec les manuels (et un moyen de paiement si anticipation de perte).

Les dégradations seront facturées :
15 € si elle est importante (passage état neuf à très abîmé par exemple)
10 € si elle est légère (passage d'un état neuf à légèrement abîmé par exemple)
Pour les manuels déjà en état LAB ou TAB sur le bon d'attribution, pas de facturation lors du retour.

Les pertes de manuels seront facturées au prix d'achat.

Avant le jour de restitution (au domicile et avec les parents) :

les élèves doivent enlever les couvertures plastiques et vérifier la liste de leurs manuels attribués en début d'année scolaire (numéro au dos du manuel)

Le service Intendance se tient à disposition pour anticipation et vérifications éventuelles avec le bon d'attribution signé par la famille.

Les factures éventuelles seront données sur place le jour de la restitution et doivent être réglées par chèque ou espèces sur place (pour perte anticipée) et le jour suivant pour dégradation.

Rappel : merci de penser à ramener aussi les séries de livres de français prêtées et les livres empruntés au CDI, si ce n'est pas déjà fait